

Le mouvement féministe et des femmes dans la transition 1986/2012 en Haïti

Marie-Frantz JOACHIM

Après 25 ans, il ne semble pas inconvenant d'examiner plus en profondeur l'évolution des forces et des faiblesses du mouvement féministe haïtien afin d'évaluer les efforts à accomplir par les femmes et les féministes en vue de renverser définitivement le déterminisme biologique, base du système patriarcal, dont bénéficie largement le système économique néolibéral notamment dans la discrimination sexiste du travail.

Un tel exercice demande le rassemblement des faits provenant de l'analyse du mouvement féministe, eu égard à la transition démocratique, de les synthétiser, pour en tirer quelques leçons et faire ressortir les grands défis qui ouvriront éventuellement des pistes d'action pour le futur. Il est important de souligner l'allure de témoignage que peut prendre certaines parties de ce texte en raison de l'implication directe de l'auteure dans diverses actions.



Peter MORRELL, *De retour à l'école*, 2010

Les premières traces du féminisme en Haïti remontent à la période coloniale¹ durant laquelle les femmes esclaves décidèrent de pratiquer l'avortement pour ne pas exposer leurs enfants à la servilité, compromettant ainsi la reproduction de la force de travail du système esclavagiste en s'associant aux hommes esclaves pour relever le défi et arriver à la libération nationale. Elles se retrouvent plus tard, au XIX^{ème} siècle, aux côtés des Piquets² du sud dans la lutte de ces derniers pour la possession de la terre et des Cacos,³ au début du XX^{ème}, dans la résistance contre l'occupation américaine. Le féminisme haïtien s'est confirmé de plus en plus en 1934. Avec la création de la Ligue féminine d'action sociale, il est passé d'une prise de conscience individuelle à la mise en place d'un espace collectif qui a permis aux femmes d'obtenir, par leurs revendications, le droit de vote et d'avoir plus d'accès à l'éducation avec la création du Lycée de jeunes filles.

En 1986, le contexte politique a favorisé l'apparition d'un mouvement féministe qui continue le travail des aînées tout en s'attaquant à la fois au système capitaliste néolibéral et au patriarcat

Parallèlement, plusieurs organisations, syndicats et partis politiques ont créé une section féminine. De plus, d'autres groupements féminins

ou organisations non gouvernementales (ONG) ont vu le jour pour la réalisation de petits projets socio-économiques d'assistance et de développement avec un volet d'accompagnement de femmes.

Nous nous proposons de dresser le bilan du mouvement féministe haïtien durant la transition démocratique. Si nous nous entendons sur le fait que l'expression « transition démocratique » renvoie à l'ensemble des étapes à franchir pour le passage pacifique d'une dictature à un régime démocratique par des élections libres, la période qui sera mentionnée dans cette étude, s'échelonne de 1986 à 2011. En effet, en 1986, la dictature des Duvalier, installée depuis 30 ans en Haïti, a cédé le pas à un régime d'aspiration démocratique, à la suite d'un soulèvement populaire.

Il est important de noter que cette prétendue transformation politique⁴ que connaît Haïti, s'apparente à la mouvance du changement opéré dans plusieurs pays d'Amérique latine, notamment en Équateur 1978, au Pérou 1980, en Bolivie 1982, en Argentine 1983, en Uruguay 1984, au Brésil 1985, au Chili 1989. S'il est vrai que chaque changement de régime politique est unique, une constance demeure. Ces régimes autoritaires ont tous négocié leur sortie, d'une façon ou d'une autre. Contrairement aux expériences précédentes du XX^{ème} siècle, ces gouvernements ont été défaits pacifiquement et non sous le coup de l'intervention d'une force armée extérieure (deuxième guerre mondiale) ou intérieure (lutte d'indépendance). Sans vouloir entrer dans une démarche comparative, il y a lieu de signaler que plusieurs de ces pays ont amorcé et réussi leur transition démocratique en s'assurant d'une stabilité politique et économique. Or, dans le cas d'Haïti, à partir de 1986, la transition démocratique s'est singularisée par une série de gouvernements éphémères issus de coups d'État, d'assas-

sinats politiques, d'interventions militaires de forces étrangères et de répétitions d'élections pas toujours crédibles. C'est dans ce contexte que le mouvement féministe haïtien s'est développé et a obtenu des acquis.

Pour la commodité du texte, nous procéderons à un découpage qui, loin d'être univoque et figé, va tenter d'entrecroiser les faits les plus saillants pour le mouvement féministe haïtien sur une période donnée. Nous en distinguons ainsi trois: une première (1986 – 1994) qui se singularise par le foisonnement d'organisations de femmes et leur résistance au coup d'État militaire ; la seconde (1994 - 2002) est marquée par trois événements, à savoir : la création du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF), la constitution d'un comité de femmes pour négocier avec les parlementaires de la 46^{ème} législature sur des lois discriminatoires contre les femmes, et enfin la formation d'une structure unitaire : La Coordination Nationale de Plaidoyer pour les Droits des Femmes (CONAP) ; la troisième (2002 - 2011) définie par l'instauration du quota de 30% de femmes dans la loi électorale, la consolidation de la structure unitaire : et la participation à la création d'autres mécanismes mixtes devant assurer l'efficacité, l'harmonisation et la coordination des interventions, plus particulièrement en matière de violences sexuelles spécifiques et l'introduction des études des rapports sociaux de sexe à l'université.

1986-1994 : Relance du mouvement féministe haïtien⁵

La première période se distingue à la fois par un foisonnement d'organisations de femmes et un coup d'État militaire contre le président démocratiquement élu.

En 1986, à la chute de la dictature des Duvalier, des groupements de femmes communément appelés « fanm vanyan », femmes vaillantes, en plus des organisations qui s'identifiaient comme féministes, étaient remarquées sur tout le territoire. Si les premières se réunissaient, pour la plupart, autour de petits projets de développement, générateurs de revenus, ou plus directement de simple survie, les secondes insistaient sur les revendications relatives aux violences contre les femmes, à la santé génésique ou aux droits des femmes à disposer de leur corps. Cette différence de perception et de conception du féminisme n'a pas empêché pour autant aux femmes, toutes couches sociales confondues, de répondre favorablement à l'appel lancé par une organisation féministe « Fanm d'Ayiti » qui se proposait de suivre les pas des femmes de la Ligue féminine d'action sociale de 1934.

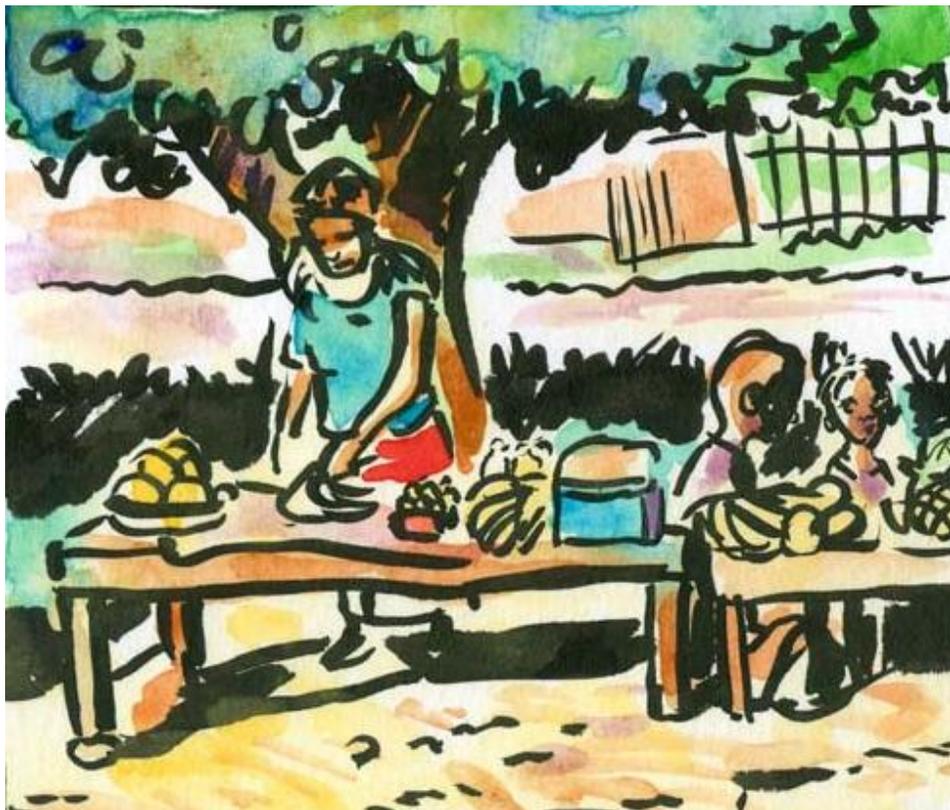
En effet, plus de 300 000 femmes ont participé, le 3 avril 1986, à la plus importante mobilisation de masse, organisée durant cette période. Les revendications prioritaires s'articulaient autour de l'intégration des femmes dans tous les mécanismes de construction de la démocratie tout en exigeant un égal accès aux droits fondamentaux, à l'emploi et à la santé. Elles exprimaient ainsi leur détermination à participer qualitativement et quantitativement aux instances décisionnelles des affaires du pays. Autrement dit, elles voulaient pouvoir jouir du droit à l'association et à l'expression pour lequel plusieurs femmes, plus spécifiquement Laurette Badette, Marie-Thérèse Féval ou encore Yanick Rigaud, sont tombées sous le régime de Duvalier à cause de leur engagement politique. Elles voulaient rendre irréversible la nouvelle atmosphère créée avec la chute de la dictature. C'est dans ce sens que l'on pouvait comprendre leur importante participation, d'une part, aux élections de 1990 en tant que militantes

dans les communautés ecclésiales de base et, d'autre part, à la résistance constante menée durant trois ans (1991-1994) au coup d'État sanglant, orchestré par l'armée, dirigé par le général Raoul Cédras, sous l'influence de l'oligarchie haïtienne et des pays impérialistes, notamment les États-Unis.

Appuyons le fait que le coup d'État est survenu à un moment crucial où les organisations féministes et de femmes, qui se définissaient et se structuraient, faisaient de l'animation, de la formation et de la conscientisation en vue d'encourager les femmes à se rallier aux structures organisationnelles pour transformer leur condition. Elles privilégiaient l'éducation populaire et les grands rassemblements communaux et départementaux, entre autres, dans la perspective de trouver des alliés à la cause des femmes. C'est durant cette période que la sensibilisation contre les violences faites aux femmes, lancée par la Solidarité fanm ayisyèn (SOFA) en novembre 1987 et également le fer de lance de l'organisation Kay Fanm, a pris une autre dimension à partir de la fin de l'année 1991.

Pendant la période du coup d'État du 30 septembre 1991, le viol servait systématiquement de tactique de guerre pour humilier et terroriser les femmes, car non seulement leur vote, au cours des élections de 1990, avait pesé de tout son poids dans la balance, mais aussi elles s'élevaient actives dans la sauvegarde de la transition démocratique. Le viol a été utilisé tant par des criminels notoires que par des partisans inconditionnels des secteurs politiques au pouvoir pour imposer le silence aux femmes.

Les agressions sexuelles contre les femmes pendant le coup d'État militaire étaient perpétrées à des fins politiques. Le viol était une arme pour intimider et punir les femmes à cause de leur lien direct ou indirect avec



Jérôme AGOSTINI, *La marchande de fruits de l'aéroport de Jérémie*, 2010

l'opposition. L'identité des auteurs de ces crimes est venue confirmer la nature des agresseurs qui étaient en effet des officiels ou des individus appartenant à l'appareil d'État (membres de l'armée, attachés, chefs de sections, macoutes, membres du corps paramilitaire FRAPH⁶) dont la totalité opérait à l'instigation de l'armée et bénéficiaient de son soutien ou de son consentement.

Contre cette guerre acharnée, les organisations féministes dont SOFA, Kay-fanm, Enfofanm et d'autres féministes⁷ indépendantes, ont habilement conduit diverses formes de résistance allant –en dépit des interdits– des rencontres d'échanges autour de la conjoncture et de la résistance avec des femmes de tout le pays, au montage de documentation sur les cas de violations des droits des femmes pour les porter par devant les institutions internationales spécialisées en la matière. Parallèlement, elles se sont engagées, conjointement avec des institutions d'accompagnement à fournir

un service d'appui et d'accompagnement psychosocial en solidarité aux femmes victimes du coup d'État.

En clair, l'un des objectifs du coup d'État a été de décapiter les mouvements sociaux. Il n'a pas réussi à démanteler le mouvement féministe haïtien dont la jeunesse n'a pas empêché de trouver la meilleure façon d'entraver son action et de contribuer au rétablissement de l'ordre constitutionnel.

1994-2002 : Plaidoyer, démarches d'unité et acquis du point de vue normatif et institutionnel⁸

Cette période est marquée par trois événements d'une importance capitale : la création du ministère à la Condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF), la constitution du comité de négociation des femmes avec les parlementaires de la 46^{ème} législature et enfin la formation d'une structure unitaire.

En 1994, la décision du gouvernement de mettre en place un instrument au niveau de la plus haute sphère de l'État pour adresser la problématique des femmes, est une réponse aux revendications des organisations féministes. Le 8 mars 1991, répondant à l'appel de la SOFA, plusieurs milliers de femmes ont manifesté dans les rues de Port-au-Prince pour exiger la création d'un ministère à la Condition féminine devant garantir la prise en compte systématique des préoccupations et des intérêts des femmes lors de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques et programmes de développement. Pendant le coup d'État en 1993, lors d'une rencontre avec les autorités légitimes haïtiennes à Washington, les féministes ont réitéré cette demande en exposant un argumentaire solide justifiant le bien-fondé de ce mécanisme pour Haïti.

À bien analyser, cette revendication fait partie de la conviction des féministes sur la nécessité d'un État responsable vis-à-vis de ses citoyens et ses citoyennes. Des initiatives prises par la première administration de ce ministère pour fournir un service de proximité de qualité aux femmes, ont matérialisé cette vision. Tel qu'énoncé dans sa première loi organique, le MCFDF devait avoir une représentation dans chacune des collectivités territoriales de la commune.

Du côté des organisations féministes et de femmes, nous assistons parallèlement à un effort pour mener des actions conjointes. Sous l'impulsion de Enfo-fanm, les organisations féministes ont mené un plaidoyer auprès des parlementaires de la 46^{ème} législature, qui a abouti, le 3 avril 1996, à la ratification par le Parlement haïtien de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de toutes les formes de violences à l'égard des femmes, connue sous le titre de « Convention de Belém Do

Pará ». Cet instrument légal a toute son importance dans un pays où les organisations féministes se trouvent confrontées à d'énormes difficultés découlant du vide juridique dans le travail d'accompagnement légal des femmes victimes de violences. Il est d'autant plus important que la Constitution de 1987, en son article 276.2, stipule que les conventions ratifiées par Haïti, font partie de la législation du pays et abrogent toutes les lois qui leur sont contraires.

Plus tard, en 1997, à l'initiative de Kayfanm, plus d'une centaine d'organisations de femmes ont participé à la mise en place du premier tribunal symbolique contre les violences faites aux femmes. Les recommandations de ce tribunal vont servir de réacteur à la mise en place d'un comité de suivi regroupant plusieurs associations féministes et de femmes qui se transformera par la suite en un comité de négociation des femmes avec les parlementaires sur des thèmes de travail retenus autour de la criminalisation, du viol, de la dépénalisation de l'avortement et de l'adultère, la révision du statut des conditions de travail du personnel domestique. Ces négociations ont abouti en septembre 1998 à trois propositions de loi qui tendent notamment à modifier les articles 215-216 de la loi N° 7 du Code civil relatif au divorce, de certains aspects du Code pénal relatifs au viol et autres agressions sexuelles, à l'avortement et à l'adultère ; la modification de l'article 257 du Code du travail, concernant le statut et les droits des travailleurs et travailleuses domestiques.

En novembre 1999, à défaut du Parlement, le comité a changé de stratégies : Les membres du comité, le Premier ministre et d'autres ministres concernés, ont engagé des discussions sur l'extension de l'autorisation de la délivrance du certificat médical à tout médecin patenté. Une circulaire a ainsi été publiée faisant obligation

aux juges d'accepter les certificats médicaux émis par des médecins du secteur privé.

Cette disposition constitue une grande avancée pour le mouvement féministe dans la lutte contre les violences sexo-spécifiques. Les femmes haïtiennes peuvent désormais détenir le premier document médico-légal que requiert une victime de violences. Elles peuvent fournir le certificat médical qui demeure l'élément de preuve pivot d'une démarche judiciaire ultérieure.

Il est intéressant de relater qu'historiquement en Haïti, c'est la première fois que 161 femmes ont été élues, sur un total de 2 037 candidates, aux élections de 2000. Cet intérêt des femmes à occuper des postes politiques et à exiger leur acceptation par la société dans une place différente de celle qui leur est assignée traditionnellement, est dans une grande mesure, le résultat d'un travail d'éducation et de plaidoyer des organisations de femmes, notamment Fanm yo la, auprès des partis politiques et de la population haïtienne en général.

La coordination nationale de la marche mondiale des femmes 2 000 contre la pauvreté des femmes et les violences sexo-spécifiques qui a réuni 53 organisations de femmes sur tout le territoire, fait partie également de l'effort pour mener des actions de mobilisation et de sensibilisation collectives contre l'impunité et la féminisation de la pauvreté.

Ces actions ont conduit, entre autres, à une appropriation de l'espace public, notamment à l'utilisation des places publiques dont celle que les femmes ont baptisée « Place Catherine Flon » au Champ de Mars, en hommage à la co-fondatrice de la nation haïtienne. Ce geste traduit la détermination du mouvement féministe haïtien à sortir nos héroïnes de l'invisibilité dans laquelle les confinent les



Jérôme AGOSTINI, *Scènes de rue à Cazeaux, 2011*

historiens en général. Les féministes veulent ainsi valoriser le travail des femmes et leur contribution dans la construction de la nation.

L'ensemble des actions concertées va déboucher sur une structure unitaire dont la principale vocation est de faire un plaidoyer autour de la cause et de la défense des droits des femmes. C'est ainsi qu'a été créée, le 3 avril 2003, la Coordination nationale de plaidoyer pour la défense des droits des femmes (CONAP) dont les actions seront exposées et commentées dans la troisième partie du texte. Tout compte fait, cette deuxième période peut être considérée, tant par des acquis obtenus que par la crédibilité et la sympathie que lui témoigne la société haïtienne, comme un des moments historiques les plus forts du mouvement féministe durant la transition.

2002 à 2012 : Le principe du quota institué

L'institution du principe de quota de 30% de femmes dans la loi électorale de 2006 est l'une des plus grandes avancées du mouvement féministe durant cette période parce qu'elle introduit une dimension politique formelle de la lutte des féministes en Haïti. Nous disons formelle car il est bien évident que, par ses efforts pour renverser le système patriarcal et transformer économiquement, politiquement, socialement et culturellement les conditions de vie des femmes, le mouvement féministe, éminemment politique, s'oppose à toute forme d'autoritarisme.

D'ailleurs, il n'est pas étonnant d'observer l'offensive du mouvement féministe haïtien à travers la CONAP contre les dérives du pouvoir d'alors, qui voulait s'attaquer aux valeurs républicaines en posant des actes répréhensibles et révoltants qui interpellaient le secteur progressiste, démocratique et populaire haïtien. Toute

personne ou institution jugée nuisible par le pouvoir était farouchement persécutée ou victime d'agressions, d'intimidations : incendie de locaux de partis politiques, de bibliothèques, agressions physiques contre le recteur de l'Université d'État d'Haïti, intimidations des mouvements sociaux, etc. Le mouvement féministe a été le premier à marginaliser ce gouvernement.

Sous Aristide, les féministes ont dénoncé, avec la même vitalité déployée contre les militaires putschistes (1991-1994), les pratiques des gangs armés, notamment durant la période de l'opération Bagdad⁹ en 2004, qui, encore une fois, s'approprièrent des corps des femmes et des filles comme territoire de guerre.

La Conap a profité du gouvernement de transition mis en place au départ du Président Aristide, en février 2004, pour introduire de nouveau au MCFDF les dossiers suspendus en raison de la conjoncture, plus précisément des lois sur les agressions sexuelles, le personnel domestique et la paternité responsable.

En août 2005, le MCFCD publiait un décret-loi criminalisant le viol, satisfaisant ainsi une revendication du mouvement féministe qui exigeait une harmonisation des lois nationales avec les conventions internationales ratifiées par Haïti. Alors que la Convention de Belem Do Para contient tout un ensemble de dispositions par rapport au viol, le Code pénal continuait de le traiter comme une atteinte à la pudeur.

L'établissement d'un principe de quota de 30% de femmes dans la loi électorale de 2006, suite aux plaidoyers menés par le MCFDF conjointement avec les associations travaillant spécifiquement sur l'axe « participation politique des femmes » auprès du Conseil électoral provisoire, est le fruit des efforts pour inciter les femmes à participer aux postes décision-

nels. Les résultats des élections de 2006 témoignent que le Parlement compte huit femmes, respectivement quatre au Sénat et quatre à la Chambre des députés tandis que 400 élues ont été enregistrées dans les collectivités territoriales.

Le MCFDF a aussi soumis au Parlement plusieurs projets de loi dont celles relatives au personnel domestique et à la paternité responsable qui sont votées mais qui ne sont pas encore promulguées par l'Exécutif.

La sensibilisation par la CONAP autour d'un panneau d'affichage publicitaire présentant les fesses d'une femme pour la promotion d'une marque de bière, a suscité un grand débat dans la société haïtienne qui jusque-là considérait ces affiches publicitaires anodines. Le message des féministes était clair : Non à la marchandisation du corps des femmes !

La dénonciation par la CONAP du viol individuel et collectif perpétré sur plusieurs jeunes femmes et fillettes en Haïti par les soldats du contingent sri lankais de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH) a contraint l'ONU, à partir d'un document bien ficelé préparé à cet effet, à reconnaître cette infamie en rapatriant ces soldats, mais le mouvement féministe haïtien continue d'exiger justice et réparation pour les victimes.

Parallèlement à la CONAP dont le champ d'action recouvre plusieurs aspects de la lutte du mouvement féministe, il est important de faire ressortir la mise en place de la Concertation nationale contre les violences faites aux femmes (CNVP), structure mixte regroupant les représentantes de l'État, des institutions internationales, des ONGs et des associations féministes impliquées dans la lutte contre les violences sexuelles spécifiques. Ce mécanisme a le mérite de réunir différents partenaires pour la préparation

des documents en vue d'une vérification des cas de violences de genre (fiche unique, certificat médical ...) et de s'assurer de la cohérence des interventions dans la perspective d'une prise en charge efficace des victimes. L'avant-projet de loi cadre sur les violences faites aux femmes est préparé par le MCFDF dans cette perspective.

Initiative à la recherche féministe

L'introduction d'un cours « études de genre » à l'Université Kiskeya en été 2011 marque aussi un tournant particulièrement intéressant dans l'histoire du mouvement féministe en Haïti. Il est vrai que les organisations féministes servaient quelquefois de laboratoires à certaines étudiantes en sciences humaines et sciences sociales dans leurs travaux de recherche sur les femmes, mais, la création d'un cours classique, jamais institué à cette date, est venu légitimer le travail des féministes. En plus d'être un mouvement revendicatif et contestataire, le féminisme haïtien s'impose aussi dans le monde académique. Ce faisant, les revendications des femmes sur leur participation politique s'étendent aussi à leur participation au monde des idées, de la science et à la construction d'un projet intellectuel. Il est trop tôt pour mesurer les retombées de ce cours, il est incontestable qu'il contribuera à la transformation des pratiques et à la formulation d'une vision différente de la société.

Vers l'empowerment des Productrices et Artisanes

Il est opportun de souligner qu'un certain secteur de femmes a opté pour la prise en compte de la dimension économique dans la quête des voies et moyens d'empowerment des femmes. Les dirigeantes des Fondations « Femme en Démocratie » et « Défi » œuvrent dans le domaine de la promotion et de la professionnalisation

de l'artisanat féminin. Une grande visibilité, couplée d'une amélioration dans la qualité de la production des femmes parties prenantes de ces réseaux est remarquée dans ce sous-secteur et au cours de cette période, à l'occasion de la tenue de foires annuelles organisées à cet effet pour encourager l'émergence d'un entrepreneuriat féminin moderne –individuel et collectif, ce qui présagerait, à terme, d'une relative amélioration de leurs revenus. Ce genre d'initiative constitue une avancée pour mouvement dans la mesure où cette approche représente à la fois un défi et une alternative aux programmes traditionnels d'artisanat, de commerce et de micro crédit qui maintiennent les femmes, particulièrement les plus vulnérables, dans le cercle vicieux de l'économie domestique non rentable et de la féminisation de la pauvreté.

Le féministe à la croisée des chemins : 2010

Les faits relatés ci-dessus attestent de la richesse et de la pluralité des stratégies et de l'itinéraire du mouvement féministe haïtien durant ces 25 dernières années, suivant la nature du gouvernement qui assure la gestion de l'État. Durant la période du coup d'État militaire de 1991, les féministes ont résisté et innové et ont continué de dénoncer la dérive du pouvoir en 2002. En revanche, entre 1996 et 2000, elles ont investi le pouvoir et formulé des propositions et recommandations sous des formes diverses. Le plaidoyer a été le recours utilisé pour les formuler même s'il était soutenu de temps en temps par des manifestations de rues.

De ce qui précède, nous pouvons tirer deux enseignements. Le premier se rapporte aux revendications du mouvement féministe haïtien qui, tout en étant spécifiques, sont ancrées dans une lutte plus globale qui consiste à changer l'État, c'est-à-dire à instaurer un État capable de préserver la souve-



Jérôme AGOSTINI, *Dans la Rue Catalpa et Rue Mimosa, 2011*

raineté nationale et de garantir le bien-être des citoyennes et des citoyens. Le deuxième découle du premier. Il est avéré que l'existence d'un espace et d'un gouvernement démocratique est fondamentale dans un combat pour assurer des conquêtes. Il n'est pas surprenant que c'est dans cet intervalle (1994 - 2002) que s'observent progressivement les acquis du mouvement féministe haïtien.

Au lendemain du tremblement de terre meurtrier qui a fauché des têtes de

pont du mouvement, il convient de se poser la question suivante : comment le mouvement féministe haïtien doit-il se positionner par rapport à certains signaux donnés par ce nouveau gouvernement qui, dès le début, laisse entrevoir une tendance à l'autoritarisme et un retour au système ancien du non-respect des valeurs républicaines ? Il est évident que le mouvement est traversé par différents courants idéologiques. En dépit de cette diversité, des structures unitaires se sont mises en place au cours de cette der-

nière décennie, pour mener des actions de plaidoyer sur divers domaines.

Le contexte politique qui se dessine ne risque-t-il pas de faire éclater un clivage entre deux tendances fondamentales, à savoir : celle d'une orientation réformiste qui, pour aboutir à l'égalité des droits, n'hésite pas à collaborer avec les structures de l'État, quelle que soit sa ligne politique, ou encore mener des actions de *lobbying* ; et celle d'une orientation révolutionnaire qui, en revanche, recherche la totale libération des femmes et des hommes, mais refuse tout compromis avec un pouvoir qui se positionne idéologiquement à droite voire à l'extrême droite ?

Le mouvement féministe a-t-il un degré de maturité qui permettrait de trouver ensemble la meilleure optique, afin que sa pluralité soit une force pour mieux combattre le patriarcat ? Des alliances avec d'autres secteurs des mouvements sociaux et politiques semblent être une piste intéressante à explorer mais, une fois de plus, la vigilance est de rigueur pour s'assurer de l'autonomie du mouvement et éviter qu'il soit utilisé comme instrument, particulièrement par les féministes qui optent pour la double militance.

L'autonomie du mouvement féministe dépend aussi des sources de financement de ses actions et de ses activités. Depuis plus d'une décennie, à côté des actions de plaidoyer, plusieurs organisations féministes haïtiennes comblent le vide de l'État en matière de services, notamment dans les domaines de la santé et des violences faites aux femmes, par une solidarité matérialisée dans la création de centres de santé ou encore de centres d'accueil et d'hébergement pour aider les victimes de violences sexo-spécifiques. De telles actions requièrent un financement que l'État haïtien, à la place duquel elles agissent, ne sub-

ventionne pas, ce qui les contraint à passer la majeure partie de leur temps à préparer des dossiers pour répondre aux appels à proposition dans la recherche de financement et à investir beaucoup dans l'administration pour s'assurer de la bonne gestion des fonds. Comment faire en sorte que cet état de choses ne les fasse pas perdre le cap en regard de leurs objectifs et baisser la garde par rapport aux grands modèles de société qui sont proposés ?

Il est important de souligner enfin que le renouvellement du mouvement féministe haïtien est un enjeu de taille. Certes, dans plusieurs communes du pays, des jeunes paysannes militent dans des organisations de femmes ou féministes. Elles assument des responsabilités avec détermination et montrent un certain dynamisme ainsi qu'un esprit d'engagement, ce qui tend à régénérer le leadership du mouvement en milieu paysan, sauf, bien sûr, si les orientations fondées sur l'assistantat et les logiques de projet l'emportent sur les quêtes de transformations sociopolitiques. Dans les villes, des étudiantes se montrent très ouvertes au féminisme. Elles expriment clairement leur position en faveur des grandes questions inhérentes à ce mouvement, notamment sur l'avortement, ce qui laisse supposer une prédisposition à s'engager dans la lutte contre le patriarcat. Toutefois, nous avons aussi observé que de jeunes femmes qui revendiquent une appartenance à l'université, s'affirment féministes, mais, en cercle plutôt fermé, elles réduisent leur action à critiquer le mouvement. Dans ce milieu, on pointe du doigt un prétendu « courant féministe spécifique haïtien » dénommé « féminisme de service » qui se caractériserait par des actions de solidarité conduites par des associations féministes en faveur des femmes. Pourrait-on considérer cette attitude dans une mouvance post féministe plus globale et mondiale dans laquelle des jeunes femmes soumet-

tent le féminisme à un nouvel examen ? Le tout est de savoir si cette remise en question met en cause les fondamentaux du féminisme, ou ses pratiques. Cette démarche est-elle productive ou stérile pour l'épanouissement du mouvement ? Les temps changent. Le féminisme haïtien des 25 dernières années a certainement besoin de s'adapter à l'actualité. La création d'espaces de réflexion, d'éducation et de transmission de savoir, de savoir-faire et d'expériences entre des femmes de générations, de milieux et de couches sociales différents reste aujourd'hui une des meilleures approches devant garantir une appropriation continue des idéaux féministes et éventuellement un remodelage du mouvement.

¹ (1) Cf. Mamadou DIOUF. Femmes et la reproduction dans « Histoires et identités dans la Caraïbe: Trajectoires plurielles ». Paris, Karthala, 2004.

² (2) Paysans armés de piques luttant pour la généralisation de l'instruction publique et la distribution des terres (1843-1848).

³ (3) Mouvement de résistance paysanne à l'occupation américaine (1915-1934).

⁴ Cf. Renée FREGOSI, 2012, « transition démocratique en Amérique latine », version française de l'article en espagnol pour le Diccionario de Ciencia Política. Chile, Universidad de Concepción.

⁵ Jesi CHANCY-MANIGAT et Marie Frantz JOACHIM, FCE, « Témoignage politique de la CONAP au forum citoyen » Port au Prince, 2006.

⁶ Front Révolutionnaire pour l'Avancement et le Progrès d'Haïti

⁷ Cette liste n'est pas exhaustive. Ces organisations sont citées à titre indicatif. Il existe en effet des organisations de femmes régionales telles « Fanm deside » dans le département du Sud-est et « Asosiyasyon fanm soley d'Ayiti » (AFASDA) dans celui du Nord.

⁸ « Pour la Cause de Femmes, Avançons ! » Coordination Nationale de Plaidoyer pour les droits des femmes (CONAP), en collaboration avec Carolle Charles, Port au Prince, 2008.

⁹ Règne de terreur du banditisme politique ayant fait un long cortège de personnes ruinées, rançonnées, kidnappées, assassinées, de femmes violées.